

le 15.12.2022

PROGRAMME DE FORMATION – MOBILITÉ INTERNATIONALE

Objectifs pédagogiques :

Comprendre les grands principes de la mobilité internationale du point de vue du droit fiscal, du droit du travail et de la sécurité sociale

Prérequis :

Notions de base en droit fiscal et en droit du travail

Pour les personnes en situation de handicap : contacter directement les intervenants par mail au plus tard 5 jours avant la date de la formation pour la mise en place des équipements requis.

Public concerné :

Directeurs juridiques, DRH, DAF

Moyens Pédagogiques :

- Support de présentation power point
- Présentiel ou Webinaire

Coût pédagogique HT:

Selon devis, en fonction du nombre de participants

Lieux et dates :

formation en visioconférence : temps de connexion obligatoire de 95 %

Horaires :

- 10 heures – 12 heures ; mise en place des formations en accord avec le client dans un délai maximum de 15 jours à compter de la demande de formation

Effectif par session :

- Minimum 1 personne
- Maximum 6 personnes

Matériel nécessaire :

- Ordinateur portable.

Modalités d'évaluation en amont :

- Elaboration du cahier des charges en amont avec le service RH / calibrage des besoins

Modalités d'évaluation en aval :

- Questionnaire d'évaluation des connaissances après formation
- Attestation de présence
- Certificat de réalisation si atteinte de 80% de bonnes réponses

Intervenants :

- Gabrielle MENARD – Avocat (13 ans d'expérience)
- Anastasiya BURIMOVA – Juriste fiscaliste (5 ans d'expérience)

Durée :
2 heures

Programme :

Présentation théorique :

Mobilité vers la France et mobilité hors de France (détachement / expatriation / impatriation) :

Détermination de la résidence fiscale
Principes d'imposition des revenus et méthodes pour éviter la double imposition
Droit du travail applicable
Sécurité sociale applicable et formalités

CAS PRATIQUE

Monsieur Currywurst, résidant et travaillant initialement en Autriche, part effectuer un détachement de 4 mois en France.
Il décidera de s'y installer de manière permanente avec sa famille.

Les avantages de cette offre sont :

- L'accompagnement par un avocat et un juriste formateurs experts (>5 et 10 ans d'expérience)
- La montée en compétences des participants sur le droit du travail et le droit fiscal
- L'adaptation du module aux besoins exprimés en amont

Contact :

- **Gabrielle MENARD – Avocat (13 ans d'expérience) :** gmenard@soffal.fr
- **Anastasiya BURIMOVA – Juriste fiscaliste (5 ans d'expérience) :** aburimova@soffal.fr

|

Coffra group
Société Pluri-professionnelle d'Exercice des professions d'Avocats, d'Experts-Comptables et de Commissaires aux Comptes par actions simplifiée
SAS au capital de 1 520 400 €
R.C.S. Paris 422 988 220 - T.V.A. FR 02 422 988 220
Inscrite au Barreau de Paris (Toque L0043)
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France



An Independent member
firm of Moore Global
Network Limited